

REPUBLIQUE DU NIGER

*MINISTERE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES*

**ALLOCUTION PRONONCEE PAR LE MINISTRE DE  
L'ECONOMIE ET DES FINANCES A L'OUVERTURE DE LA  
RENCONTRE SUR LA COORDINATION DE L'AIDE AU  
DEVELOPPEMENT**

-----  
*Niamey, les 26 et 27 septembre 2007*

- Monsieur le Ministre d'Etat ;
- Mesdames et Messieurs les Ministres ;
- Excellences, Mesdames et Messieurs les membres du corps diplomatique et représentants des Institutions Internationales ;
- Mesdames et Messieurs les Représentants de la société civile ;
- Mesdames, Messieurs les Délégués ;
- Honorables Invités ;
- Mesdames, Messieurs.

Je voudrais tout d'abord vous exprimer mes sincères remerciements pour avoir répondu à notre invitation de participer à la rencontre sur la coordination, l'harmonisation et l'alignement de l'aide au développement dans notre pays.

Je salue la présence parmi nous des représentants des partenaires au développement de notre pays dont le soutien et les précieux concours, pour relever les multiples défis, n'ont jamais fait défaut.

**Mesdames, Messieurs,**

Comme vous le savez, depuis la fin des années 1990, la communauté internationale a mis en place de nouvelles initiatives dans le cadre de l'aide publique au développement en faveur des pays à faible revenu.

De ces différentes initiatives, il en est résulté la mise en place de nouveaux outils de mobilisation de ressources, la définition d'objectifs mondiaux de développement et la création d'un nouveau cadre de partenariat global.

Devant l'aggravation du phénomène de la pauvreté dans les pays à faible revenu, la communauté internationale a décidé d'orienter son action de façon plus accentuée sur des objectifs de réduction de la pauvreté. Cela s'est traduit notamment par l'avènement des Documents de Stratégie de Réduction de la Pauvreté, (les DSRP), qui constituent

dorénavant les cadres de référence pour l'intervention des bailleurs de fonds et pour la mobilisation de ressources. Ce dispositif a été également renforcé par l'Initiative en faveur des Pays Pauvres Très Endettés (IPPTE) et l'Initiative d'Allègement de la Dette Multilatérale (IADM), pour réduire l'endettement des pays à faible revenu afin de les encourager à investir davantage dans la lutte contre la pauvreté.

C'est dans cette dynamique qu'en septembre 2000, les Nations Unies ont organisé une session spéciale consacrée au développement des pays à faible revenu, au cours de laquelle des objectifs, dits Objectifs du Millénaire pour le Développement (ODM) ont été fixés, en matière de réduction de la pauvreté, de lutte contre la faim et les maladies, de gouvernance et de préservation de l'environnement, à l'horizon 2015.

Mais, face à l'importance des ressources nécessaires pour l'atteinte des OMD et les contraintes des uns et des autres, la communauté financière internationale a d'abord organisé le Sommet en mars 2002 de **Monterrey** (Mexique), au cours duquel les participants se sont engagés à accroître de façon substantielle l'aide publique au développement tout en améliorant son efficacité. Je note ensuite la **Déclaration de Rome**, de février 2003, qui a permis d'obtenir l'engagement d'une part, des donateurs d'harmoniser leurs pratiques et procédures, et d'autre part, des pays récipiendaires, celui d'améliorer leur système de gestion, de suivi et d'évaluation. Le couronnement de l'ensemble de ce processus a pris fin avec le Forum de Paris organisé du 28 février au 2 mars 2005, à l'issue duquel la Déclaration de Paris, fut adoptée.

Mesdames et Messieurs,

La mise en œuvre de la Déclaration de Paris implique des réformes et des actions concrètes dans la gestion de l'aide publique au

développement aussi bien pour les donateurs que pour les pays récipiendaires.

En ce qui concerne le Niger, cette Déclaration, nous conforte dans les orientations retenues dans le cadre de la mise en œuvre de la Stratégie de Réduction de la Pauvreté. En effet, elle montre le bien fondé des différentes réformes entreprises courageusement par notre pays en matière de gestion de la chose publique, en particulier des finances publiques.

Aussi, vous me permettez, en cette circonstance, d'illustrer très rapidement l'environnement interne dans lequel évolue le Niger et de passer en revue les principales réformes entreprises par notre pays, pays de droit où chaque institution républicaine joue librement son rôle, où les médias et la société civile participent pleinement au jeu démocratique, à un moment où la décentralisation prend forme.

A la faveur de la stabilité, le Gouvernement a mené des réformes dans tous les secteurs, qui donnent des résultats en matière de mobilisation interne, et il a fixé des priorités de leur utilisation. Le Gouvernement est convaincu que les apports extérieurs viennent certes en complément des efforts internes, mais que ce soutien qu'il constitue doit être à la mesure des performances, ce qui à mon appréciation n'est pas notre cas.

**Mesdames et Messieurs,**

Plus que par le passé, la réforme de la gestion de l'aide, nous commande une amélioration de la coordination et une harmonisation des pratiques utilisées par les uns et les autres. Elle nécessite certainement un renforcement des capacités des services de l'Etat pour l'élaboration, l'exécution, le suivi et l'évaluation des programmes sectoriels, en particulier dans un contexte où tout le monde s'accorde à mettre

davantage l'accent sur l'approche programme devant notamment se traduire par une affectation des fonds sous forme d'appuis budgétaires.

Dans cette perspective, je voudrais à présent relever pour m'en féliciter, les avancées notables réalisées par notre pays dans la mise en œuvre des différentes réformes dans les domaines économique et financier.

Ces réformes, sans être exhaustives, portent sur d'abord sur **les initiatives de l'Etat**. Il en est ainsi de l'adoption de la Stratégie de Réduction de la Pauvreté (SRP), comme cadre unique de mobilisation des ressources de l'Aide Publique au Développement, l'élaboration progressive de budgets programmes de Cadres de Dépenses à Moyen terme (CDMT), privilégiant l'approche programme comme instrument de formulation et de mise en œuvre des actions de développement, la conduite des revues des dépenses publiques, en vue de vérifier l'efficacité de l'allocation des ressources, un renforcement significatif du système national statistique par la création et d'un Institut National des Statistiques, l'élaboration d'un nouveau code des marchés publics, garantissant l'accès équitable aux commandes publiques, des mesures destinées à accompagner le processus de la décentralisation, un nouveau dispositif de contrôle interne et externe à travers la création d'une Direction Générale du Contrôle Financier, la Direction Générale de Contrôle des Marchés Publics et l'adoption de la loi créant la Cour des Comptes, sans oublier la nécessaire réforme du Trésor Public, la recherche d'une intégration de l'ensemble des opérations dans le budget de l'Etat, en vue d'en garantir l'exhaustivité, assurer l'efficacité des interventions et en permettre ainsi un meilleur contrôle.

Les efforts portent aussi sur **le dialogue avec les partenaires** : la création et le fonctionnement de plusieurs cadres de concertation Gouvernement Partenaires Techniques et Financiers, le renforcement du

suivi et évaluation, par la conduite des revues de portefeuille des projets et programmes, l'exercice commun de la Revue des Dépenses Publiques et de la Responsabilité Financière (PEMFAR) comme cadre unique de travail en finances publiques, en constituent des exemples édifiants. Il faut, j'en suis convaincu, poursuivre dans la voie du dialogue, de l'échange d'informations.

L'ensemble de ces réformes a été, vous le savez, soutenues par les institutions de Brettons Woods et les autres partenaires. Elles ont conduit à des résultats satisfaisants relativement à une meilleure transparence dans la gestion des finances publiques et offrent de meilleures garanties dans le contrôle de l'utilisation efficace des ressources publiques.

**Mesdames et Messieurs,**

**L'objectif** assigné à la présente rencontre est de définir un cadre opérationnel de concertation entre le Gouvernement et l'ensemble des Partenaires Techniques et Financiers autour de l'efficacité de l'aide publique au développement au Niger, afin d'adopter des mesures concrètes susceptibles de permettre des avancées significatives dans le processus d'appropriation, d'harmonisation et d'alignement avec le leadership du Gouvernement.

Il s'agira donc d'ouvrir un espace de dialogue sur le développement du Niger et d'analyser les difficultés rencontrées dans le partenariat et la coordination des aides, afin de :

1. Tirer les leçons de la coopération au développement au Niger et du processus d'harmonisation, d'alignement de l'aide.
2. Relancer et proposer une réorganisation du cadre de concertation Gouvernement/Partenaires Techniques et Financiers, en synergie avec le mécanisme de coordination de la Stratégie de Réduction de la Pauvreté.

3. Planifier les étapes d'un processus d'appropriation, d'harmonisation et d'alignement de l'Aide Publique au Développement au Niger et définir les enjeux, les responsabilités, et les impacts de l'exercice.

Dans cette perspective, la Rencontre se penchera en particulier sur l'examen des principes directeurs devant régir un **Code de Conduite** (CC) pour l'efficacité de l'aide au Niger, ainsi que l'étude et la finalisation d'un **Plan d'Action** (PA) pour l'harmonisation et l'alignement de l'aide au Niger.

Convaincu de votre engagement pour la mise en œuvre de la Déclaration de Paris, je reste persuadé qu'au cours de cette rencontre, nous conviendrons des voies et moyens à même d'assurer une exécution efficace de l'aide au développement.

Je nourris également l'espoir que cette rencontre soit un nouveau départ par des contacts plus réguliers entre le Gouvernement et les partenaires techniques et financiers en vue de renforcer davantage la cohérence et la synergie dans nos actions.

En souhaitant pleins succès à nos travaux, je déclare ouverte la rencontre sur la coordination, l'harmonisation et l'alignement de l'aide au Niger.

***Je vous remercie.***